



RÈGLEMENT DE L'ANIMATION INTERCLUBS DE JUDO « Jérôme Blasco » Dimanche 15 novembre 2026

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Le Judo Club d'Argentat organise l'Animation Interclubs de Judo « Jérôme Blasco » le dimanche 15 novembre 2026 de 10h00 à 17h00 à la salle des Confluences, Place Joseph Faure 19400 ARGENTAT-SUR- DORDOGNE.

Il s'agit d'une animation interclubs au sein du département de la Corrèze avec la tenue de combats de judo à titre amical.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION À L'ANIMATION

La participation à l'animation est entièrement gratuite.

Elle est ouverte en mixte, aux garçons comme aux filles, à partir de l'âge de 6 ans.

Tout combattant devra justifier d'une licence valide acquittée à la FFJDA pour la saison sportive 2026-2027.

3 catégories de combattants sont concernées :

- Les mini poussins (nés en 2020 et 2019)
- Les poussins (nés en 2018 et 2017)
- Les benjamins (nés en 2016 et 2015)

La participation se fait par inscription des combattants directement sur l'Extranet Fédéral par le club concerné (pour des questions d'organisation, 15 participants par club maximum).

ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA COMPÉTITION

Les règles du jeu du présent tournoi sont régies par le règlement de la FFJDA.

De façon générale :

- La victoire se fait par décision valant 1 point ; il n'y aura pas de match nul ;
- Le temps de combat est fixé à 1 minute et 30 secondes pour les mini poussins et les poussins et de 2 minutes à partir des benjamins ;
- Le temps d'immobilisation est fixé comme suit :
 - o 20 secondes = ippon 10 points
 - o 10 à 19 secondes = waza-ari 7 points
 - o 5 à 9 secondes = yuko 5 points
 - o Moins de 5 secondes = kinza 1 point.

Pour les mini-poussins :

- Si de nombreux combattants sont présents dans une catégorie de poids, il est prévu la création de poules puis de tableaux à suivre : poules de 3, 4 ou 5 combattants par groupes morphologiques ;
- Le début du combat se fait debout garde installée ;

- Le combat se fait au sol uniquement en présence de ceintures blanches ;
- Le combat peut être mixte au sein de la catégorie.

Pour les poussins :

- Catégories de poids : - 25 kgs / - 28 kgs / - 31 kgs / - 34 kgs / - 38 kgs / - 42 kgs et + 42 kgs ;
- Si de nombreux combattants sont présents dans une catégorie de poids, il est prévu la création de poules puis de tableaux à suivre : poules de 3, 4 ou 5 combattants par groupes morphologiques
- Le début du combat se fait debout garde installée ;
- Le combat se fait au sol uniquement en présence de ceintures blanches ;
- Le combat peut être mixte au sein de la catégorie.

Pour les benjamins :

- Catégories de poids :
 - o Masculins : - 30 kgs / - 34 kgs / - 38 kgs / - 42 kgs / - 46 kgs / - 50 kgs / - 60 kgs / 66 kgs / + 66 kgs ;
 - o Féminines : - 32 kgs / - 36 kgs / - 40 kgs / - 44 kgs / - 48 kgs / - 52 kgs / - 57 kgs / 63 kgs / + 63 kgs ;
- Si de nombreux combattants sont présents dans une catégorie de poids, il est prévu la création de poules puis de tableaux à suivre : poules de 3, 4 ou 5 combattants par groupes morphologiques
- Le temps de combat est de 2 minutes ; il n'y a pas de golden score ;
- Aucune attaque directe n'est tolérée, le passage par la garde fondamentale est obligatoire ;
- Un combattant qui positionne sa main derrière le coup de l'adversaire = shido ;
- Le shido participe à la décision finale. Il n'y aura pas de golden score ;
- 1 shido pédagogique + 3 shido = ippon pour l'adversaire.

Dispositions spécifiques pour le « challenge club en nombre et en qualité »

- Chaque combattant qui gagne dans sa catégorie rapporte à son club 20 points. Le deuxième en rapporte 10 et le 3^{ème}, 5 points.
- Le club qui fournit le plus d'arbitres remporte 20 points.
- Le club qui fournit le plus de commissaires sportifs remporte 20 points.
- En cas d'égalité c'est le club qui a présenté le plus grand nombre d'inscrits qui gagne.

Des médailles et des coupes sont prévues en guise de récompenses.

ARTICLE 4 : ENCADREMENT DE LA COMPÉTITION

Arbitrage et commissariat sportif

L'arbitrage pédagogique FFJDA sera assuré par des arbitres et commissaires sportifs officiels et d'autres, plus jeunes, en formation. A défaut, les clubs participants mettront à disposition du personnel pour assumer l'arbitrage et le commissariat sportif.

Dispositions diverses

Si un évènement non prévu au règlement survenait pendant le tournoi, seul le comité organisateur serait habilité à prendre une décision appropriée et concertée (responsable du tournoi, responsable de l'arbitrage et responsable du commissariat sportif...).

Les enfants mineurs, en tant que combattants qui ne seraient pas sur le tatami en position de combattre ou en tant que simples spectateurs, restent sous la surveillance des parents ou accompagnateurs.